

AT 145/2026

Arrêté du Maire Délégué de Fervaques Livarot-Pays d'Auge
Du 27 juillet 2026
INTERDISANT LE STATIONNEMENT
Place du petit marché

Le Maire délégué de Fervaques, commune déléguée de Livarot-Pays d'Auge,
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982,
relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de
l'arrêté du 24 novembre 1967, modifié par les arrêtés des 17 octobre 1968, 8 juillet
1970, 8 mars 1971, 20 mai 1971, 27 mars 1973 10.15.25 et 26 juillet 1974 et 6 juin
1977,
VU les arrêtés subséquents portant la modification ou la révision des parties 1 à 8 livre
de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

VU la demande de l'entreprise Jean-Louis BRIDE domiciliée 646 chemin de la
Bretonnière 14140 Livarot-Pays d'Auge, pour réaliser des travaux à l'arrière de
la boulangerie de Fervaques.

Considérant qu'il est nécessaire de réserver deux emplacements pour le
stationnement du véhicule de l'entreprise Bride afin de réaliser des travaux à
l'arrière de la boulangerie. Il sera de ce fait interdit de stationner place du petit
marché mobilisant 2 ou 3 places de stationnement du samedi 25 au dimanche 26
juillet 2026

ARRETE

Article 1 : le camion de l'entreprise Bride sera sur les places prévues à l'emplacement
des travaux place du petit marché

Article 2 : des barrières de sécurités seront mises en place par les agents des services
techniques pour délimiter la zone de stationnement.

Article 3 : les dispositions visées aux précédents articles sont portées à la
connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place pour
information aux riverains.

Articles 4 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie
conformément aux règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Au pétitionnaire
- Policier municipal de Livarot-Pays d'Auge

Nathalie ZEYMES



Maire déléguée